



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



De l'autoévaluation à l'aide à la décision : retour d'expérience et méthodologie pour vague C – 2013 2017 - volet Formation

Sabine GOULIN Directrice

Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité

Atelier du 11 juillet 2014

Relier
réseau qualité
enseignement supérieur
et recherche

Université de Lorraine
Centre de Ressources en Assurance Qualité

Séminaire « Structuration de l'offre de formation de
l'Université de Lorraine – 2013-2017 »

AERES
Auto Evaluation des formations

11 février 2011
Sabine GOULIN
Chargée de Mission Qualité Evaluation

1 : Contexte et lien avec le quinquennal 2013-2017

- ➡ Processus de Bologne
- ➡ European Standard and Guidelines - ESG

2 : Les grilles d'auto évaluation de l'AERES

- ➡ Méthodologie pour l'université de Lorraine
- ➡ Contenus des grilles

3 : Focus sur certaines exigences AERES

- ➡ Compétences, RNCP...
- ➡ ECTS

Conclusion

Le processus de Bologne : Trois points clés

Le processus de Bologne (29 pays 1999, 47 en 2010) : un engagement à construire un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

Objectifs : favoriser la reconnaissance internationale des diplômes et la mobilité des étudiants et des enseignants

➡ **LMD** : Une organisation des études en trois cycles L M et D

➡ **ECTS** : Des outils de reconnaissance académiques et professionnels : Crédits (European Credit Transfert System), supplément au diplôme...

➡ **ESG** : Mise en place d'un dispositif qualité avec un référentiel commun : « European Standards and Guidelines »

La philosophie du processus de Bologne

- **Centrer sur l'étudiant** : axer les formations sur l'étudiant (on passe d'une logique d'apprentissage de savoirs, de transmission de connaissances à une logique d'acquisition de compétences, learning outcomes et d'autoformation)
 - **Employabilité** pour chacun des cycles L, M, D = une préoccupation majeure
 - **Autonomie** : les universités sont les acteurs principaux d'où la nécessité d'avoir des établissements plus autonomes (autonomie = responsabilité = évaluation)
 - **Qualité et évaluation** : validation par des instances indépendantes de la qualité des formations pour favoriser la reconnaissance sur le marché du travail et la mobilité internationale des étudiants (confiance réciproque)
- ➔ Vers un nouveau paysage de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe

European Standards and Guidelines – ESG Partie 1 des ESG : 7 exigences pour les établissements

- ✓ Politique et procédures pour le management de la qualité (amélioration continue...)
- ✓ Approbation, examen et révision périodique des programmes et des diplômes
- ✓ Evaluation des étudiants
- ✓ Management de la qualité du corps enseignant
- ✓ Outils pédagogiques et soutien aux étudiants
- ✓ Systèmes d'information
- ✓ Information du public

**Les grilles d'auto évaluation de l'AERES reprennent ces critères ... et
L'AERES fait référence à la mise en place d'une démarche qualité**

L'auto évaluation : démarche d'amélioration continue

Extraits exigences AERES (Vague B)

« **L'évaluation des formations de licence et de master .../...s'inscrit dans le développement de l'autonomie des établissements. Cela implique de leur part la mise en œuvre d'une démarche qualité. Une première étape de cette démarche est constituée par la réalisation de l'auto-évaluation des formations ».**

L'AERES fournit :

- Une fiche d'expertise ou d'auto évaluation pour L, Lp et M
- Une fiche de commentaires (indicatifs) pour L, Lp et M

La fiche d'autoévaluation doit être renseignée pour :

- Chaque mention de licence
- Chaque spécialité de licence Pro et de master

Les grilles d'auto évaluation de l'AERES

Fiches d'auto évaluation pour les [licences](#), [licences Pro](#) et les [maters](#)

La méthode retenue est la suivante :

- La fiche est renseignée pour la partie « **remarques** » sous la responsabilité du responsable de mention.
- Pour la partie « **appréciation qualitative** » qui doit être réalisée au niveau de l'établissement, on s'oriente vers un travail collaboratif réalisé avec les groupes de travail et les VP CEVU.

Pour chaque rubrique :

Les remarques portées sur la fiche n' **excéderont pas 5 lignes**.

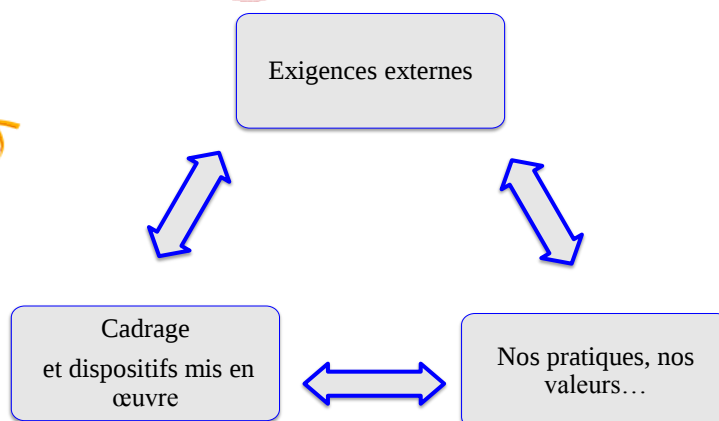
- ❖ Pour les renouvellements ou modifications de formation, les remarques porteront sur l'évaluation de la formation, les améliorations ou évolutions proposées, le projet (**Auto évaluation /Plan d'action inscrit dans le projet**)
- ❖ Il sera fait **référence aux éléments quantitatifs** portés au dossier par renvoi aux pages concernées (annexe x, page x, ...)

Auto évaluation : quelques repères

- ✓ Il ne s'agit pas d'un exercice de valorisation (ni son contraire)
- ✓ Il convient d'avoir un regard précis sur la formation et son positionnement dans le dispositif L – M – D, la réussite aux examens, sur l'insertion , ...
- ✓ L'auto évaluation repose sur des observations : objectifs, moyens mis en œuvre, résultats obtenus, données et indicateurs (éléments de preuves) ,
- ✓ Le plan d'action sert d'effet levier pour mettre en place les améliorations nécessaires et souhaitées.
- ✓ Le lien entre l'auto évaluation et le plan d'action est porté dans la fiche d'auto évaluation et le dossier doit permettre d'en mesurer l'effectivité.

Lien Auto évaluation / Evaluation

Un système en tension



L'auto évaluation est un outil d'aide à la décision

3. Focus sur certaines exigences AERES Démarche « Compétences »

Plusieurs processus externes amènent les formations supérieures à prendre en compte l'approche « Compétences »

1. La conversion des organes d'accréditation à une approche d'inspiration « **compétences** »
2. La loi de 2002, qui a installé le **RNCP** et surtout permet une **VAE**
3. Le processus de Bologne, dont l'un des axes forts est de réclamer une **référence généralisée** à une **démarche compétences**

Les exigences AERES pour la vague C sont explicites pour les compétences et les grilles d'auto évaluation portent sur ce thème

Démarche « Compétences »

Quelques points de repère :

Les compétences peuvent être définies comme une **combinaison dynamique** de connaissances et d'aptitudes.

Le développement de compétences est le **principal objectif** des programmes de formation

Les compétences sont construites tout au long d'un cursus à travers les différentes unités et peuvent être évaluées à différents stades.

<http://www.nancy-universite.fr/qualite/seminaires-colloques/28-mai-2009.html>

Démarche « Compétences » et « RNCP »

Extrait des fiches RNCP

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Compétences ou capacités évaluées

et les ECTS....

Allocation des crédits est une référence européenne

- ✓ **Règle : 1 année vaut 60 crédits et 1 semestre vaut 30 crédits.** Les crédits ECTS sont affectés à **chaque** Unité d'Enseignement et représentent la **quantité de travail que le cours représente** par rapport au volume global de travail d'une année universitaire.
- ✓ **Règle : La charge de travail est calculée** de façon à atteindre des objectifs de formation fixés dans un programme d'études complet en utilisant toute forme de méthodes pédagogiques.
- ✓ **Par Convention collective : 1 Crédit représente entre 25 et 30 heures de travail-étudiant**

... reconnaissance et mobilité ...



Les documents de la vague C devraient être disponibles au cours du mois de mars 2011 sur le site de l'AERES

Nous restons à votre disposition.

Site du Centre de Ressources en Assurance Qualité :

<http://www.nancy-universite.fr/qualite/seminaires-colloques/28-mai-2009.html>